



## LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent justifier de revenus fiscaux de référence de l'année n-2 ne dépassant pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B1	Plafonds de ressources Zones B2 et C
1	38 508 €	33 479 €
2	57 555 €	44 710 €
3	69 183 €	53 766 €
4	82 871 €	64 910 €
5	98 101 €	76 357 €
6	110 396 €	86 055 €
Pers. supplémentaire	12 301 €	9 599 €

## LE LOGEMENT



- Neuf, occupé à titre de résidence principale
- Intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention avec la Communauté Urbaine Caen la mer
- Prix d'acquisition n'excédant pas :
  - 3 554,93 € TTC par m<sup>2</sup> pour les communes situées en zone B1,
  - 3 103,92 € TTC par m<sup>2</sup> pour les communes situées en zone B2
  - 3 014,13 € TTC par m<sup>2</sup> pour les communes situées en zone C

## L'AIDE



	Ménage sans enfant	Ménage avec enfant
Logement individuel (y compris logements en bande)	2 000 €	3 000 €
Logement collectif ou intermédiaire superposé	3 000 €	4 000 €

A noter : l'aide est directement versée au promoteur immobilier et vient en déduction du prix